

Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut pour lutter contre la pandémie de coronavirus

Chers confrères, chers amis,

Vous avez reçu le communiqué officiel de la conférence épiscopale qui décide de suspendre toutes les célébrations liturgiques publiques dans notre pays, avec des exceptions pour les baptêmes, mariages et funérailles, jusqu'au 3 avril au minimum. Aujourd'hui, il n'est pas encore possible de prendre une décision concernant la suite, notamment les célébrations de la Semaine Sainte et de Pâques. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

Il s'agit de se conformer aux directives des autorités sanitaires, qui recommandent d'éviter toute manifestation ou rencontre afin de lutter contre la propagation du virus. Hier soir, les autorités fédérales ont elles aussi pris des mesures drastiques.

Je vous demande instamment de respecter loyalement ces mesures. Nous devons, comme citoyens, participer pleinement aux efforts de la société dans la gestion d'une question de santé publique.

Voici quelques précisions concrètes, en fonction de questions qui nous ont été posées.

La suppression des célébrations concerne toutes les célébrations dominicales, mais aussi les messes de semaine, les veillées de prière, etc. Il n'est pas non plus opportun de proposer l'adoration du Saint-Sacrement. Mais il est important que les églises demeurent ouvertes pour la prière ou la méditation personnelle.

Une exception est faite pour les mariages, funérailles et baptêmes. Mais il est demandé qu'ils soient célébrés en cercle restreint. Il n'est pas question de fixer un nombre limite, c'est évidemment impossible, mais d'en appeler à la responsabilité citoyenne de chacun, et de demander que ces événements soient célébrés dans l'intimité. Et suggérer, par exemple, de manifester sa sympathie par une lettre plutôt que par une présence effective à la célébration.

Les dispositions de prudence pour ces célébrations sont maintenues : pas de communion sous les deux espèces, communion dans la main, pas d'échange de geste de paix. Pour les célébrations de funérailles, au moment de l'offrande, il faut éviter de toucher ou baiser la croix ou la patène, juste s'incliner devant elle.

Dans le même esprit de prudence, il est opportun de postposer toutes les rencontres d'un groupe significatif de personnes, comme les rencontres de catéchèse, les conseils pastoraux... Les rencontres d'un

petit groupe, comme une EAP, peuvent continuer. Nous avons aussi décidé de reporter la journée de formation des EAP le 21 mars.

Pour la communion aux personnes âgées ou malades et les visites dans les Maisons de Repos, elles sont interdites par les autorités publiques. Quant à celles et ceux qui portent la communion à un voisin ou un proche, il faut rester extrêmement prudent.

Même s'il n'y a plus de célébration publique, les prêtres sont invités à toujours célébrer l'eucharistie, en privé certes, mais en communion spirituelle avec leurs communautés, et offrant l'eucharistie pour le bien des femmes et des hommes de notre temps, spécialement celles et ceux qui souffrent, et celles et ceux qui sont en première ligne face à cette épidémie – notamment le personnel soignant et médical.

Pour beaucoup de chrétiens et de prêtres, mais aussi pour nombre de citoyens, il s'agit d'un temps d'épreuve. Nous sommes invités à le vivre dans la confiance et la sérénité.

Vendredi 13 mars 2020

Olivier Fröhlich Vicaire général